



PROCÉDURE CONCERNANT LA COUPE DE BORDURE

Étapes à suivre :

- 1) Renseignez-vous auprès du Service des travaux publics pour une demande de coupe de bordure ou de trottoir. Ceux-ci s'assureront de la conformité de votre demande.
- 2) Si le tout est conforme, vous devrez acquitter les frais au bureau administratif du garage municipal, par **carte de crédit (Mastercard et Visa seulement), débit, argent ou chèque**.
- 3) Suite au paiement, votre demande sera inscrite sur la liste de l'entrepreneur en sciage de bordure et trottoir. Veuillez noter que tout paiement par chèque occasionnera des délais supplémentaires et qu'aucune date d'exécution des travaux ne pourra vous être fournie puisqu'il relève d'un entrepreneur autre que la Ville.

TARIFICATION :

Coupe de bordure de béton	65,00 \$ / m
Coupe de bordure de granit	85,00 \$/ m

N.B. S'il y a divergence entre le prix inscrit sur le site internet de la Ville et le règlement de tarification en vigueur, ce dernier aura préséance.